



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 07 mars 2022 à 20 heures 15 minutes
Mairie - Salle de rencontre

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, M. RUPIN Philippe M. SENET Eric.

Procuration(s) : M. DENISOT Alexandre (à Mme BOEUF Séverine) Mme RÉMONDINI Pascale (à M. RUPIN Philippe)

Absent(s) :

Excusé(s) : M. DENISOT Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, Mme RÉMONDINI Pascale

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

I- Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 07 février 2022

À la suite de la remarque de conseillers municipaux sur la longueur du dernier compte rendu, notamment sur le point relatif au personnel communal et à la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), M. le Maire précise que le compte rendu qui doit être approuvé est le reflet des délibérations transmises en Préfecture dans leur intégralité avec l'ensemble des références réglementaires. En pareilles circonstances, afin d'en faciliter la lecture par le grand public, un compte rendu plus sommaire peut être rédigé comme cela a été le cas pour ce dernier compte rendu.

Mme Stéphanie CHAUDAT souhaite que la phrase « certains conseillers municipaux indiquent ne pas comprendre les explications données sur ce dispositif » soit modifiée par « les conseillers municipaux déplorent ne pas avoir été destinataires du projet de délibération avant la réunion ».

Ces remarques faites, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 7 février 2022 est approuvé à la majorité (10 voix pour, 2 abstentions).

 **Association foncière de Saulon-la-Rue**

Lors de ce Conseil Municipal, l'assemblée a validé la conclusion d'une convention avec l'Association Foncière de Remembrement de Saulon-la-Rue pour l'entretien des chemins ruraux.

M. Patrick GIBASSIER, Président de cette association est présent ce jour pour afin de présenter l'association aux élus.

Il rappelle l'histoire de l'association. Une loi de 1942 permet la réorganisation foncière et le remembrement des terres agricoles. Le Conseil Municipal de Saulon-la-Rue a demandé le remembrement du territoire de Saulon-la-Rue en 1949. Les propriétaires du périmètre ont eu obligation de céder un pourcentage de leurs terres afin de créer des chemins ruraux. Ces chemins ont nécessité la création d'une Association Foncière pour les gérer.

L'AFR de Saulon-la-Rue est créée par arrêté préfectoral en 1954. En 1964 les propriétés (chemins et masses communes) de l'AFR ont été cédées au franc symbolique à la commune. (Ces terrains ont permis à la commune l'aménagement d'un lotissement nommé Le Champ des Vignes). – délibération du 26 juin 1965 – acte de 1966.

Après 1966, l'AFR est tombée en sommeil jusqu'à la fin des années 1980 où une nouvelle réorganisation foncière a été nécessaire (suppression de chemins pour de plus grandes parcelles, créations d'autres chemins...).

Un budget a été voté de 1993 à 2000 (fin du remboursement d'un emprunt). Depuis 2000, l'association est de nouveau en sommeil.

En 2011, l'association a réuni l'assemblée des propriétaires et approuvé la modification de ses statuts.

Le bureau de l'AFR est composé de 8 membres (4 désignés par le Conseil Municipal, 4 par la Chambre d'Agriculture) et du Maire ou son représentant qui est membre de droit qui sont renouvelés tous les 6 ans.

M. GIBASSIER rappelle l'intérêt de conserver l'AFR qui constitue un interlocuteur privilégié face à l'administration et aux exploitants agricoles.

M. le Maire remercie M. GIBASSIER de sa présence et de sa présentation complète.

II. – Application du régime forestier à la parcelle ZB 1

M. le Maire indique que le plan forêt établi en 2003 pour 20 ans arrive à échéance cette année et qu'un nouveau plan va être préparé.

La parcelle ZB 1 (La Rosière) d'une superficie de 6 ares 87 centiares située à côté des parcelles A 1 (Fontaine Rouge) et A 679 (En Rosière) n'a pas été incluse dans ce plan forêt.

Afin de régulariser cet oubli, M. le Maire soumet au débat l'application du régime forestier sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** l'application du régime forestier sur la parcelle suivante et cadastrée comme suit :
Territoire communal de Saulon-la-Rue lieudit Fontaine Rouge section ZB parcelle n°1 pour une surface de 0 ha 06 a 87 ca
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer les documents utiles.

III. – Parcelle AB 42 grevée d'alignement : proposition de rachat

M. le Maire rappelle la situation de la parcelle AB 42 explicitée lors de la précédente réunion de conseil municipal le 07 février dernier.

Cette parcelle est inscrite au plan d'alignement approuvé par délibération en date du 1^{er} juin 1966.

Cette situation d'alignement interdit tous travaux confortatifs (façades, toitures...).

Afin d'améliorer la sécurité des véhicules et des piétons, M. le Maire a rencontré les propriétaires sur place afin de s'entendre sur le rachat d'une partie du terrain grevé d'alignement.

Une cession de la maison d'habitation sise 21 rue Haute d'une superficie d'environ 50m² et du terrain situé en bordure de voie publique d'une superficie de 40m² environ permettrait aux propriétaires de conserver l'intégralité du garage attenant et à la commune de réaliser les travaux de sécurité ayant justifié l'inscription au plan d'alignement.

Le prix de vente soumis au débat est de 8 000 €.

Sont évoqués les coûts de démolition à prévoir et les travaux de réaménagement du virage.

Certains conseillers municipaux s'interrogent sur le budget nécessaire au financement de ces dépenses et sur la prise de décision avant le vote du budget. M. le Maire précise que ces coûts pourront être intégrés au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre :

- **APPROUVE** la signature d'un compromis de vente entre la commune et les consorts SORLI pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 42
- **APPROUVE** le prix d'acquisition fixé à 8 000 €
- **CHARGE** M. le Maire de faire procéder à la division cadastrale et au bornage
- **CHARGE** M. le Maire de déposer un permis de démolir pour la partie de l'immeuble nouvellement acquise
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'acte définitif de vente

IV. Aide humanitaire pour la guerre en Ukraine

Mme Catherine DESQUIREZ, Présidente du Comité des Fêtes est présente ce soir pour exposer l'action mise en place en soutien aux populations ukrainiennes.

Elle explique que les membres du Comité des Fêtes ont souhaité agir face à l'urgence de la situation. Elle a eu contact avec Claire DE COCK qui a elle-même coordonné des collectes.

L'Association des Maires de France a communiqué sur les besoins de Protection Civile.

Catherine DESQUIREZ a pris contact avec le référent de la Protection Civile de Côte d'Or et a mis en place en partenariat avec la Mairie une collecte ce lundi 07 mars et mardi 08 mars.

Un tract a été communiqué aux habitants par le biais de l'automate d'alerte. Les Saulonnais ont répondu présents en nombre pour cette première journée de collecte.

Eric DESQUIREZ se chargera d'acheminer mercredi les dons dans les locaux de la protection civile de Longvic.

Il sera demandé à l'entreprise BRESSON de Saulon-la-Chapelle si la commune peut peser sur leur site le véhicule avant-après chargement afin de connaître le poids des produits collectés.

V. Point sur le marché espaces verts

Trois entreprises ont répondu à la consultation lancée pour l'entretien des espaces verts. Après analyse des offres selon les critères définis par le règlement de consultation, la commission espaces verts a retenu l'offre de l'entreprise Duc et Préneuf. Le contrat de base est validé pour un montant de 16 868,86 € H.T. soit 20 242,63 € TTC. Les options n'ont pas été retenues cette année. Il conviendra de sensibiliser les habitants sur l'entretien des trottoirs leur incombant.

VI. Point sur le calendrier électoral

Le planning de tenue des bureaux de vote est rappelé et complété.

VII. Organisation de la rencontre de Printemps du samedi 12 mars 2022

M. le Maire invite tous les conseillers municipaux à participer à cette rencontre organisée afin d'échanger avec les habitants lors d'un moment de convivialité.

VIII. Questions diverses

Bulletin communal

Le bulletin communal est fini de rédiger et actuellement chez l'imprimeur. M. le Maire remercie Claire DE COCK de sa participation à l'élaboration de celui-ci.

Maisons fleuries

M. le Maire invite les conseillers municipaux volontaires à redéfinir le fonctionnement des Maisons Fleuries. Se portent volontaires Stéphanie CHAUDAT, Claire DE COCK, Sévrien BBOEUF et Bernard GOUSSOT. L'accent sera mis également sur l'entretien des trottoirs.

Questions

Plusieurs questions sont posées :

- Date estimative d'ouverture du Comptoir de Campagne : printemps 2023
- Estimation du bâtiment actuel de l'ancien restaurant : non réalisée
- Réutilisation des panneaux d'affichage de l'ancienne Mairie pour le cimetière : non adaptés, des plexis pour réparer le vitrage endommagé au cimetière ont été commandés
- Installation des panneaux de basket commandés par l'association scolaire pour l'école : réalisée
- Non-respect du code de la route à l'intersection rue des Chêneteaux / rue de Dijon : opérations de gendarmeries prévues
- Dépôt sauvage entrée du bois du Château : Château alerté
- Chevaux circulant sur pistes cyclables rue de Dijon : pris note
- Caméra chez un particulier rue de Dijon : M. le Maire se renseigne
- Campagne de rénovation des façades : à réfléchir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.